

La Salévienne raconte le Sénat de Savoie

Ambiance studieuse au centre Ecla où la société d'histoire locale "La Salévienne" présentait une conférence consacrée à une institution peu connue de notre passé : le Sénat de Savoie. Une quarantaine de membres de l'association ont assisté à cette conférence dont l'entrée était, comme à l'habitude, libre et gratuite. Venu tout exprès de Grenoble où il exerce les fonctions d'archiviste paléographe (science des écritures anciennes) et de conservateur des bibliothèques, Laurent Perrillat a présenté avec moult détails l'histoire de ce Sénat qui régna sur la justice des Savoies pendant près de trois siècles. Cette institution fut créée en 1559 par le duc de Savoie. Elle était la juridiction ultime de la hiérarchie judiciaire et avait pour charge de juger toutes les causes importantes, au civil comme au criminel.

Véritable administration, le Sénat de Savoie donnait, par ses arrêts de règlement, des cadres précis à la vie

sociale et économique des Savoies sous l'ancien régime. Siégeant à Chambéry, dans le couvent des Dominicains, ce Sénat étendait son pouvoir sur un territoire couvrant les actuels départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Ain ainsi que le Val d'Aoste. Les arrêts qu'il rendait étaient définitifs et "infaillibles", seul le duc de Savoie pouvait éventuellement les casser. Son pouvoir politique était également important car le Sénat pouvait s'opposer aux édits ducaux. Il avait aussi la haute main sur l'administration de l'Eglise et exerçait la fonction de ministère des Affaires étrangères, ce qui lui donnait toute latitude pour traiter directement avec la République de Genève. Malgré ses nombreuses fonctions et sa puissance administrative, le Sénat de Savoie a toujours fonctionné avec des effectifs modestes, qui n'ont jamais dépassé les 25 titulaires. Le Sénat était dirigé par un président dont les pouvoirs étaient considérables. Longtemps gardien des inté-

rêts et des privilèges de la Savoie face au pouvoir central piémontais, le Sénat perd de son pouvoir lors de la mise en place des réformes centralisatrices de Turin au XVIII^e siècle. Son influence s'estompe et, au moment où il disparaît, lors de l'Annexion de 1860, ses fonctions se résument à celles d'une simple cour de justice.

Pendant les trois siècles de sa longue histoire, le Sénat de Savoie a dû faire face à plusieurs occupations étrangères. Il n'a pas pour autant disparu car il s'est toujours adapté avec une grande souplesse politique aux nouveaux maîtres de la région. La seule interruption vraiment importante eut lieu lors de l'occupation française entre 1792 et 1814. Pendant près d'une heure et demie, Laurent Perrillat a intéressé ses auditeurs attentifs. Il a démontré toute sa connaissance du sujet lorsque les historiens amateurs de La Salévienne l'ont longuement questionné sur de nombreux points de détail de l'histoire du Sénat des



Laurent Perrillat a brillamment exposé l'histoire du Sénat de Savoie.

Savoies. Il est aussi revenu sur quelques épisodes plus cocasses de cette institution avec, par exemple, cette loi interdisant de dérober du raisin, de jour comme de nuit, sous peine de graves sanctions corporelles !

En fin de soirée, Claude Mégevand le président de La Salévienne, a annoncé la tenue prochaine d'autres conférences. Il a invité le public présent à assister à ces futurs rendez-vous qui sont souvent instructifs et passionnants. De plus, l'entrée est gratuite et les publications, toujours intéressantes, de l'association y sont disponibles.

Dominique ERNST